UN COUP DUR, UNE PETITE DIFFICULTÉ ?

Les Points d'accès aux droits vous offrent une écoute, des conseils, des réponses à vos questions ainsi qu'un accompagnement individualisé* face à vos difficultés.

** Cet accompagnement ne concerne pas les personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) ou toute personne déjà accompagnée par un service du Conseil Départemental.*

ON VA VOUS AIDER !

INFORMATION, ORIENTATION, PRISE DE RENDEZ-VOUS

AIDE À L'UTILISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE
dans vos démarches numériques, évaluation et orientation vers des formations au numérique.

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF
activités culturelles, sportives et de loisir, participation citoyenne

AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
aide à la lecture et à l'écriture, information sur tous vos droits

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUEL
adapté aux besoins de chacun : logement, emploi, santé, autonomie, insertion, vie familiale...

POINTS D'ACCÈS AUX DROITS
CCAS - Métropole

dijon-metropole.fr

LES POINTS D'ACCÈS AUX DROITS CCAS MÉTROPOLE

PLUS PRÈS, PLUS SOLIDAIRES

Dijon métropole et les 23 communes du territoire accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives, numériques et sociales d'accès aux droits.

Dijon rassemble

Dijon

DIJON métropole

PREMIÈRE PORTE D'ENTRÉE POUR VOS BESOINS AUTOUR DU LOGEMENT, DE L'EMPLOI, DE LA SANTÉ, DE LA VIE SOCIALE ET FAMILIALE.

UN RÉSEAU

Avec 21 points de rencontre répartis sur la métropole, vous êtes assuré de trouver un espace proche de chez vous pour être aidé et accompagné dans vos démarches sociales.

ACCESSIBLE À TOUS

Pour un premier accueil, prenez rendez-vous :
- en vous rendant sur le point d'accès aux droits de votre zone géographique
- ou par téléphone.

SI VOUS ÊTES DIJONNAIS

APPELEZ LE 03 80 44 81 00
OU ALLEZ SUR PLACE, SELON VOTRE QUARTIER :

CENTRE-VILLE/MONTCHAPET

11, rue de l'Hôpital • Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Accès : tram T2, station Monge-Cité de la gastronomie et bus L5, L4, B12, B18, P33 et Express.

PARC/MANSART

11, rue de l'Hôpital • Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Accès : tram T2, station Monge-Cité de la gastronomie et bus L5, L4, B12, B18, P33 et Express.

FONTAINE D'OUCHE/BOURROCHES

24, avenue du Lac • Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Accès : bus Corol et L3, arrêt Avenue du Lac..

GRÉSILLES/TOISON D'OR

Atrium, 6 place des savoirs • Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Accès : tram T1, station Grésilles, bus Corol et L3, arrêt place des Savoirs.

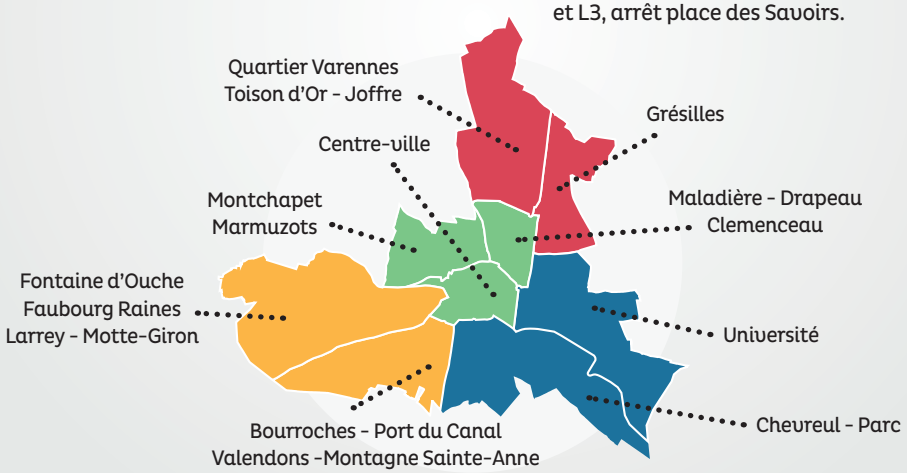

POINTS D'ACCÈS AUX DROITS
CCAS - Métropole

SI VOUS HABITEZ UNE AUTRE COMMUNE DE LA MÉTROPOLE :

CHENÔVE, CORCELLES-LES-MONTS, FLAVIGNEROT, MARSANNAY-LA-CÔTE ET PERRIGNY-LÈS-DIJON

• **Point d'accès aux droits**
CCAS-Métropole de Chenôve (21300)
Bâtiment DIONYSOS - 1, rue Jean Monnet
(adresse postale : 2, place Pierre Meunier)
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
Accès : tram T2, station Chenôve centre
Tél. : 03 80 51 56 11

BRESSEY-SUR-TILLE, MAGNY-SUR-TILLE, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, QUETIGNY, NEUILLY-CRIMOLOIS, SAINT-APOLLINAIRE ET SENNECEY-LÈS-DIJON

• **Point d'accès aux droits**
CCAS-Métropole de Quetigny (21800)
Château services - 22, avenue du Château
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Accès : tram T1, station Grand marché
Tél. : 03 80 48 41 00

BRETENIÈRE, FÉNAY, LONGVIC ET OUGES

• **Point d'accès aux droits**
CCAS-Métropole de Longvic (21600)
Maison de l'emploi et du développement économique, allée de la Mairie
Lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Accès : bus L6 et B18, arrêt Mairie
Tél. : 03 80 68 45 68

AHUY, DAIX, FONTAINE-LÈS-DIJON, HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, TALANT ET PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON

• **Point d'accès aux droits**
CCAS-Métropole de Talant (21240)
8, rue Charles Dullin
Lundi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Accès : bus L5, arrêt Jouvet
Tél. : 03 80 44 60 60

TOUTES LES INFOS ICI

Vos rendez-vous pourront avoir lieu au plus près de chez vous grâce aux différents sites de permanences.
https://www.dijon-metropole.fr/accueils-sociaux-metropolitains